



# ENSEMBLE

## POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

### AFFECTIO ASSOCIATIS...

C'est ainsi qu'on dénomme « l'engagement associatif », défini dans l'article 1er de la loi de 1901 comme l'action par laquelle « deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices ».

Rappel inutile ?

Pas vraiment, si l'on se réfère aux réflexions de deux dirigeants associatifs concernant leur éventuelle adhésion à notre mouvement :

« Qu'est ce que mon association a à gagner si elle adhère ? »

« Vos projets m'intéressent, je souhaite y participer et exige d'être informé et consulté en permanence... mais sans adhérer ! »

Force est de constater que plus de cent ans après, la loi de 1901 n'a pas le même sens pour tout le monde...

### RENSEIGNEMENTS

ET

### ADHÉSIONS



02/62/21/50/60

## Samedi 7 décembre : Journée de l'Économie Sociale et Solidaire

**Journée de l'Économie Sociale et Solidaire**  
Mise en œuvre d'un réseau d'appui aux porteurs de projet

le 7 décembre 2002  
Au Récif  
Saint-Gilles les Bains

**Programme de la journée**

**Le matin**

8H30/9h  
Accueil des participants (Café/Venueuses)

9H/9h30  
Ouverture des travaux - discours de bienvenue des accueillants (Etat et collectivités)

9H30/10h30  
Présentation des avancées effectuées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire depuis octobre 2000 avec les consultations régionales à l'IUT de Saint-Pierre.

10H30/10h45  
Pause

10H45/12h30  
Ateliers

12H30/14h00  
Déjeuner (en face du Récif aux Créoles)

**L'après-midi**

14h/15h  
Restitution des quatre ateliers

15h/15h30  
Débat

15h30/16h  
Clôture des travaux

Début 2001, les « Consultations locales de l'Économie Sociale et Solidaire », organisées à l'initiative de la Direction du Travail, de l'emploi et de la Formation Professionnelle, avaient permis de dégager les grands axes d'un « Plan de Développement Local ».

Le 7 décembre 2002, à Saint-Gilles, les participants à la Journée de l'Économie Sociale et Solidaire ont à leur menu un programme copieux. Il s'agira en effet :

- ↳ de faire le point et de communiquer sur l'état d'avancement des actions et projets déclinés dans ce document de référence ;
- ↳ de valider et diffuser la Charte de l'Économie Sociale et Solidaire

pour la Réunion ;

- ↳ de mettre en place et définir de manière très concrète le « Réseau d'Appui » demandé par les acteurs de terrain.

Après une présentation du projet, les travaux se dérouleront au sein de quatre ateliers thématiques.

L'un des objectifs essentiels est donc l'organisation du réseau d'appui, à partir des structures existantes qui devront s'organiser pour concevoir et animer un dispositif d'écoute et de conseil qui réponde aux attentes des porteurs de projets.

Une tâche ambitieuse, mais réalisable...

### POUR EN SAVOIR PLUS :



[www.cres-reunion.com](http://www.cres-reunion.com)



BIENVENUE À DEUX NOUVEAUX  
ADHÉRENTS

- ↪ L'association pour la Promotion des Associations Réunionnaises par Internet et l'Economie Solidaire (PARIES) ;
  - ↪ L'Association pour l'Insertion et la Protection des Produits Réunionnais (AIPPR).
- ... et aux associations et fédérations dont l'adhésion est en cours...

CHAMBRE RÉGIONALE  
DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
DE  
LA RÉUNION

c/o Maison de l'Economie Sociale  
30 bis, rue de la Source  
97400 SAINT-DENIS

Téléphone  
02 62 21 50 60

Télécopie  
02 62 21 50 61

Messagerie  
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



- ↪ Les associations qui favorisent l'activité économique de leurs membres par l'organisation de manifestations commerciales supportent une présomption de lucrativité. En effet l'administration fiscale considère, en présence d'une activité concurrentielle, qu'elles doivent être assujetties aux impôts commerciaux (Cour Administrative d'Appel de Lyon, 28 février 2002, n° 97-329).
- ↪ La communication des procès-verbaux des Assemblées Générales n'obéit à aucune obligation légale. Sauf dispositions statutaires spécifiques en ce sens, les membres d'une association ne disposent donc pas de droit acquis en la matière (Cour d'Appel de Paris, 30 octobre 2001).

## LA FEDAR : AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL



Dynamiser et structurer le secteur associatif en milieu rural, c'est le défi qu'a voulu relever la Fédération des Associations Rurales, dès sa création en 1984.

Au fil des ans, de nombreuses associations l'ont rejointes, ce qui fait d'elle, l'une des plus importantes fédérations de l'île.

Ses 90 associations adhérentes interviennent dans des domaines variés, allant de l'agriculture au développement local, au sport et à la culture... Leur dénominateur commun : le développement rural.

La FEDAR est ainsi, tout naturellement, très impliquée dans les politiques territoriales de développement local (Politique de la ville, aménagement des hauts...), et d'insertion en

milieu rural.

Pour répondre aux attentes de ses adhérents, elle a principalement développé ses actions dans quatre directions :

- ↪ La communication, grâce à des supports écrits adaptés qui véhiculent l'information pratique, mais aussi en privilégiant les échanges lors de réunions à thèmes ;
- ↪ La formation, par une offre diversifiée qui s'adresse aussi bien aux bénévoles et salariés associatifs qu'aux animateurs, directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA/BAFD), et au public en difficulté d'insertion (métiers liés au secrétariat ou à l'animation Petite Enfance, ateliers NTIC...)
- ↪ L'appui aux associations : aide administrative et technique, gestion d'un centre de ressources...
- ↪ L'animation proprement dite, par des actions de terrain en direction des jeunes (initiation à l'informatique, découverte de la météorologie...)

### CONTACT :

FEDAR : 89, rue Leconte Delisle  
97430 LE TAMPON  
Tél. : 02 62 27 16 78

## Un Centre de ressources pour l'Économie Sociale ? L'idée fait son chemin...

Notre mouvement regroupe des acteurs dont la nature (associations, mutuelles, coopératives...), la taille, le champ d'intervention... sont très différents. Pourtant, il semble que la plupart s'accordent sur la difficulté qu'ils rencontrent à trouver, en temps et heure, une information ou un conseil pertinent pour la gestion quotidienne de leur structure avec le lancement de nouveaux projets.

Faut-il pour autant créer à la Réunion un Centre de ressources pour

### **l'économie sociale et solidaire ?**

Une bonne connaissance de l'existant d'une part, et des besoins d'autre part, est un préalable à cette démarche.

La CRES-Réunion a donc entrepris de rencontrer les organismes intervenant déjà dans ce domaine.

Ce n'est qu'à l'issue de ce travail minutieux que la création d'un Centre de ressources regroupant les compétences et prestations qui font défaut pourra être envisagée.